



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

2014/CP65

Liège, le 5 mai 2014

---

# **« Les champs d'actions prioritaires pour la Wallonie » Mémorandum 2014-2019 du CESW**

---

A la veille des élections et de la constitution des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2014-2019, le Conseil économique et social de Wallonie adresse ses principales recommandations pour conduire une stratégie ambitieuse de développement durable, à travers son Mémorandum intitulé « *Les champs d'actions prioritaires pour la Wallonie* ».

Au cours des dernières années, marquées par les suites de la crise économique et financière de 2008, la Wallonie a relativement bien résisté, mais reste confrontée à des défis de taille comme le redéploiement et le renouvellement de son tissu industriel, la promotion d'un emploi de qualité, le vieillissement de la population ou encore le changement climatique.

Face aux contraintes budgétaires, amplifiées par la mise en œuvre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et l'accueil de nouvelles compétences, des choix judicieux devront être posés par les prochains Gouvernements. Dans cette perspective, le CESW présente ses propositions et recommandations dans 9 champs d'actions prioritaires :

1. Mise en œuvre de la réforme de l'Etat
2. Politique économique
3. Emploi-formation-enseignement
4. Action sociale et services aux personnes
5. Environnement et ruralité
6. Energie
7. Mobilité et aménagement du territoire
8. Politique de la ville et du logement
9. Simplification administrative.

***Le Mémorandum 2014-2019 et sa synthèse peuvent être téléchargés sur le site [www.cesw.be](http://www.cesw.be).***

***Disponible également sur simple demande auprès du Service Communication : [communication@cesw.be](mailto:communication@cesw.be) – 04/232.98.24.***

